

*solémnité à ses volontés, mais occupé en même-
 tems, par devoir & par zèle, de ce qui étoit du
 bien de son service & de ses véritables intérêts,
 ne pouvoit concilier l'augmentation des dettes de
 l'Etat avec l'établissement du Vingtième qui avoit
 été destiné au-contre à les éteindre successive-
 ment, année par année: Qu'il supplioit instamment
 Sa Maj. de ne pas donner lieu, par un emprunt si
 inopiné, aux justes allarmes de ses Sujets, sur l'em-
 ploi du produit du Vingtième & sur la prolonga-
 tion de cet impôt, dont la rigueur ne pouvoit être
 adoucie que par l'espérance qu'elle avoit bien voulu
 donner, qu'il deviendrait en peu d'années le prin-
 cipe & la source d'un soulagement aussi réel que
 durable. Le premier Président s'étant en consé-
 quence rendu le 28. à Versailles, Sa Maj. après
 avoir entendu ses représentations en partie, lui
 déclara: Qu'Elle vouloit que son Edit fût enrégis-
 tré ce jour là même, & qu'Elle l'ordonnoit sous
 peine de désobéissance. Elle enjoignit au premier
 Président, de porter sur le champ ses ordres au
 Parlement, & de revenir le soir à Versailles,
 pour lui apprendre l'obéissance de la Compag-
 nie. Etant revenu à Paris, sur les deux heures
 après midi, il se rendit à trois au Parlement,
 où il fit rapport des intentions du Roi. La dé-
 libération dura jusques vers les 7 heures du soir.
 Il y eut 72 voix pour qu'on enrégistrât sur le
 champ, & 17. contre cet avis. L'on arrêta:
 Qu'avant de procéder à l'enregistrement, le pre-
 mier Président retourneroit le soir à Versailles, &
 qu'en assurant le Roi de la fidélité & du zèle de
 son Parlement, il supplieroit Sa Maj. de fixer un
 terme pour la suppression du Vingtième. A 7 heu-
 res le premier Président partit pour Versailles,
 d'où étant revenu le lendemain, il fit rapport*